



















Coupe de France eau libre 2012

EPREUVES

Samedi 23:

- 1500 open D2L Betali, 12H00 - CDF étape 13 - Rassemblement 11h45, départ 12h00, enqagement 10€

Licencié FFN benjamin et plus, et non licencié à partir de 16 ans présentant un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation sportive. Ouvert aux triathlètes FFTRI sur présentation licence. Délais 1h00.

"1ere étape de la Coupe de l'Ouest Benjamin"

- **500 open** et pass'compétition, 13h45

Rassemblement 13h30, départ 13h45, engagement 2€ [Gratuit pass'competition]. Ouvert à tous, licenciés FFN ou FFTRI ou présentant un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation sportive. Certificat de participation à l'arrivée.

- 3000 Contre La Montre par équipe de 3, 15h00 - Rassemblement 14h45, premier départ 15h00, engagement 10€, ouvert licencié FFN

Classement général sur les équipes obligatoirement mixte. Possibilité de nager sur des équipes unisexe mais hors classement. Ordre de départ aléatoire. Départ toutes les minutes.

Dimanche 24:

- 5000 ou 10000 CDF, 10h00 - CDF étape 14 - Rassemblement 03h45, départ 10h00, engagement 15€ - Licencié FFN, minimes et plus. Délais 5km 2H00. Délais 10km 3h45 "1eve étape de la Coupe de l'Ouest"

RECOMPENSES:

Primes classement scratch:

5000 et 10000 :

1 homme et 1 femme : 150 euros 2 homme et 2 femme : 100 euros

3 homme et 3 femme : 50 euros

Podiums 5000:

- Podium par catégorie : 3 minimes, 3 cadets, 3 juniors-seniors, 3 premiers masters 35 ans-49 ans, 3 premiers master 50 ans et + homme et femme. (Tous les podiums seront récompensés).
- Podium coupe de l'ouest leader homme et leader femme

Podiums 10000:

Podium par catégorie : 3 minimes, 3 cadets, 3 juniors-seniors, 3 master 35 ans-49 ans, 3 master 50 ans et + homme et femme.

Podiums 1500m D2L Betali :

1 homme et 1 femme : Coupe 2 homme et 2 femme : Coupe 3 homme et 3 femme : Coupe

- Podium par catégorie : 3 benjamins, 3 minimes, 3 cadets, 3 juniors-séniors,

3 master 35ans-49 ans, 3 master 50 ans et + homme et femme.

[Tous les podiums seront récompensés].

REGLEMENTATION:

Les épreuves rentrent dans le règlement FINA

Article 1 : Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 2 : Un bonnet numéroté de couleur distincte pour les hommes et les femmes sera **offert** aux nageurs. Le port de ce bonnet durant la course est OBLIGATOIRE.

Les nageurs seront également numérotés sur l'omoplate, les bras et les mains. Le numéro doit être visible toute la durée de l'épreuve pour permettre à tout moment le contrôle par les commissaires de course.

Article 3 : Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

Article 4: Le juge arbitre applique les règlements FINA. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course. Par dérogation à l'article 06.16.1 du règlement FINA, les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ:

- 1500 : 1h00 5000 : 2h00 10000 : 3h45 Article 5 : Le comité d'organisation se réserve le droit de :
- Limiter le nombre de concurrents, modifier le tracé, les horaires de courses et de refuser toute inscription non conforme.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

Article 6 : Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation.

Article 7 : Combinaison : En attente des règlements 2012...Les règlements FINA seront appliqués

Article 8 : Les récompenses et les primes ne seront remises qu'aux athlètes présents lors des cérémonies protocolaires.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la CDF Cesson Pays d'Aubigné. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol., bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les nonlicenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Pour les nageurs FFN, les épreuves sont couvertes par la société MARSH prenant en charge l'ensemble des manifestations organisées par la FFN.

Les licenciés F.F.TRI, devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre indication à la pratique du sport concerné (ce certificat se trouve déjà sur la licence des participants licenciés).

DROIT A L'IMAGE :

Tous les nageurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la CDF Cesson-Pays d'Aubigné sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus lonque prévue par la Loi.

Tout(e) concurrent(e) reconnait avoir pris connaissance du present reglement et en accepter toutes les clauses.

dead line inscription : lundi 18 juin inscription sur place : majoration de 2€